

**DELIBERATION DU DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT ACCEPTATION DE DONS DE PARTENAIRES SOCIO-ECONOMIQUES ET PARTICULIERS**

Membres présents : Mathias BERNARD (Président UCA) ; Éric AGBESSI (Institut de technologie) ; Christine BERTRAND (Institut droit économie management) ; Anne FOGLI (Première VP) ; Patrice MALFREY (Institut des sciences) ; Pierre MATHIEU (Institut des lettres langues sciences humaines et sociales) ; Thierry MARTIN-LASSAGNE (représentant du monde socio-économique) ; Mathis NAPIERALA (VP étudiant) ; Françoise PEYRARD (VP formation) ; Vanessa PREVOT (VP recherche) ;

Absents, excusés : Sophie COMMEREUC (Directrice générale Clermont Auvergne INP) ; Jean-Marc LOBACCARO (Institut sciences de la vie santé agronomie environnement) ;

Membre avec voix consultative : François PAQUIS, Directeur Général des Services (DGS) UCA ;

Invité permanent : Jérôme NORMAND (Cabinet) ;

Invitée ponctuelle : Françoise CAIRA (pôle ingénierie pédagogique et production audiovisuelle, UCA).

LE DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 18/12/2023

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Établissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UCA du 17 décembre 2021 ;

PRESENTATION DU PROJET

La Fondation de l'Université Clermont Auvergne a pour but de collecter des fonds pour financer des actions, dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, dans les domaines prioritaires suivants :

- le soutien et la promotion d'une recherche d'excellence ;
- l'optimisation de l'insertion professionnelle des étudiants ;
- le développement de l'innovation et de la création d'entreprises ;
- l'accroissement de la reconnaissance et de l'attractivité internationale de l'UCA

La fondation est financée par l'apport de subventions des collectivités, de dons émanant de partenaires socio-économiques et de particuliers. Ces recettes ont déjà permis de concrétiser avec succès de nombreuses actions et projets à destination des étudiants et enseignants-chercheurs.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'accepter le don, à l'UCA, de partenaires socio-économiques et particuliers, **d'un montant total de 850 €** en soutien aux projets portés par la fondation de l'UCA. Ces dons se répartissent comme suit :

- Dons perçus à l'occasion de la tenue du dîner de bienfaisance de la fondation UCA, le 12 octobre 2023 (OTP K00PGALA23)

Mme. FARGES BERANGERE	150,00 €
M. BERNARD MATHIAS	150,00 €

- Dons de particuliers (OTP K00FDONS)

Mme. SAROUL FLORIANNE	500,00 €
M. LAFOREST CHRISTIAN	50,00 €

Membres en exercice : 12

Votes : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : DIRECTOIRE UCA
DELIBERATION 2023-12-18-04

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*